



Commissions Jeunes

Réunion du 06 décembre 2018 - PV N°13

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick - BESSON Bernard - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de lendemain du jour de la publication conformément à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 01/12/2018

FORFAIT POUR UN MATCH

Match N°20878303 U17 Brassage poule A forfait de MONBAZILLAC SIGOULES Ent
Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

Match N°20881285 U15 Brassage poule D forfait de MONBAZILLAC SIGOULES Ent 2
Ce club sera débité d'une amende de 40 € (2^{ème} forfait).

Match N°20878326 U17 Brassage poule B du 24/11/2018 forfait de MONTPON MENESPLET
La commission rappelle que seule l'équipe se déplaçant avait la possibilité de reporter la rencontre (communiqué du District du 23/11/2018). MONTPON MENESPLET, étant l'équipe recevante, ne pouvait reporter ce match. Néanmoins la commission décide d'exonérer MONTPON MENESPLET des frais du forfait.

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

Match N°20877710 U18 Brassage poule A PERIGUEUX FOOT / SARLAT MARCILLAC

Match N°20878330 U17 Brassage poule B CHAMPCEVINEL / RIBERAC Ent